



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noiron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUÏ (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSERRIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003170

Rapport n°8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 10 mars 2016 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 28/01/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 28/01/16.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (mars 2016)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 3 541 916 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Impression et fourniture de pavoisement, signalétique et publicité sur le lieu de vente

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour les prestations d'impression et de fourniture de pavoisement, signalétique et publicité sur le lieu de vente,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Réalisation de levés de plans topographiques 2016-2019

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques pour les années 2016-2019,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Ressources humaines

Liste des Emplois Permanents à la CAGB au 1^{er} février 2016

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la mise à jour au 1^{er} février 2016 de la liste des emplois permanents de la CAGB.

Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (Communication - TIC)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur de la Communication à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2^o) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien téléphonie au sein du Département TIC à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°02 : Mobilités

Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et la Ville de Besançon - Travaux d'aménagement de voirie de génie civil et d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB relatif à des travaux d'aménagement de voirie, de génie civil et d'ouvrage d'art sur les voiries et réseaux divers,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Promotion économique - Projet Emis « Egalité, Mixité, Intégration par le Sport »

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le projet EMIS.

Commission n°04 : Développement durable

Formation « De l'idée au projet d'installation agricole » - Attribution d'une subvention à l'AFOCG du Doubs (pour le collectif InPACT)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'AFOCG du Doubs, membre du collectif InPACT, pour l'organisation de formation « De l'idée au projet ».

Modalités d'organisation de l'opération Fleurissement 2016

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du bilan de l'opération Fleurissement 2015,
- a approuvé les modalités d'organisation et le règlement de l'opération Fleurissement 2016.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 9 demandes de subvention AAPEL propriétaires occupants, pour un montant total prévisionnel de 59 968 € (dont une subvention de 7 200 € à M. et Mme GUILLOU Nadia et Sébastien qui annule et remplace la subvention de 5 600 € accordée par le Bureau du 27 novembre 2014),
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 425 €.

Contrat de Ville - Appel à projets 2016 - 1^{ère} programmation (subventions inférieures ou égales à 10 000€)

A l'unanimité, le Bureau a décidé de faire application de l'article 40 du Règlement Intérieur de la CAGB afin de « *procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau* ».

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 69 subventions pour un montant total de 171 251 € :
 - au titre du Volet Tranquillité publique et Prévention de la Délinquance :
 - 1 000 € à l'association 2AD,
 - au titre du Volet Education / Parentalité / Jeunesse :
 - 8 500 € à l'association PARI,
 - 1 400 € au Collège Diderot,
 - 2 000 € à Des racines et des feuilles.
 - 4 000 € à Croqu'livre,
 - 1 500 € aux Petits Débrouillards,
 - au titre du Volet Sport :
 - 1 200 € à l'ASS Les Orchamps
 - 750 € au PSB Judo,
 - 500 € au Sporting Club Clémenceau,
 - 750 € au Handball Sport Mahorais 25,
 - 500 € au Club sauvegarde de Besançon,
 - 1 000 € à Planoise Karaté Academy,
 - 500 € à Olof Palme Orchamps Palente,
 - 750 € à l'ASC Planoise Saint-Ferjeux,
 - 750 € à Ippon Karaté Shotokan,
 - 750 € au Sporting Club Clémenceau,
 - 500 € à l'ASPTT Besançon,
 - 1 000 € et 750 € à Profession Sport 25,

- 750 € à Dojo Franc-comtois,
- 1 200 € au CPB Lutte,
- 1 000 € au Comité régional olympique et sportif de Franche-Comté,
- 500 € à Aviron Indoor,
- au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - 3 000 € à la Ligue de l'enseignement FC Ecran mobile,
 - 5 000 € à la Compagnie « Un château en Espagne »,
 - 2 500 € au CAEM,
 - 1 000 € à l'association I des Si,
 - 1 000 € à l'Atelier musical de Montrapon,
 - 2 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
- au titre du Volet Santé et accès aux soins
 - 2 000 € à la Maison Verte,
- au titre du Volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € aux Amis d'AC,
- au titre de l'accès à l'emploi, insertion et accès à la formation
 - 9 810 € au Centre omnisports Pierre Croppet,
 - 3 000 € à la SAS Limpio,
 - 8 500 € à l'association pour la Brasserie alternative de Planoise et de l'Espace,
 - 8 000 € au CDEI Franois,
 - 6 500 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 8 011 € à API 25,
 - 6 000 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 7 000 €, 3 000 € et 2 500 € à La Roue de secours,
 - 1 750 € à Réussite Emploi,
 - 4 000 € à Coopilote,
- au titre du Volet Logement, Habitat, Cadre de vie et Mobilité :
 - 2 000 € à la MJC Orchamps Palente,
- au titre du Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes :
 - 1 000 € et 1 500 € à Croqu'livre,
 - 1 080 € à la Compagnie Boutique du Conte,
 - 1 000 € et 1 000 € à l'Union régionale des CIDFF,
 - 1 500 € et 500 € à l'association Solidarité Femmes,
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est,
 - 1 500 € à la LICRA (section Besançon),
 - 800 € à l'Amitié judéo musulmane de France,
 - 600 € à Des racines et des feuilles,
- au titre du Volet Participation des habitants et Lien social :
 - 1 000 € à Croqu'livres,
 - 5 000 € et 3 050 € à l'APIM,
 - 1 700 € à Semons en famille,
 - 1 500 € et 1 000 € à Radio Campus Besançon,
 - 1 000 € à Reflets sur le monde,
 - 1 200 € à Miroirs de femmes - Reflets sur le monde,
 - 7 500 € à Arc-en-Ciel Orchamps-Palente,
 - 1 200 € à RERS,
- au titre du Volet Valeurs de la République :
 - 1 000 € à Planoise Karaté Academy,
- au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluations
 - 2 500 € au Comité de quartier de Rosemont / St-Ferjeux,
 - 2 500 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils,
 - 2 500 € à la MJC Besançon-Palente.

- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...).

MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 3 subventions au CRIJ :

- 1 500 €, au titre du volet Education / Parentalité / Jeunesse,
- 3 000 €, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation,
- 4 000 € au titre du volet Lutte contre les Discriminations et Egalité femmes / hommes.

Mme K. ROCHDI et M. A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'1 subvention de 2 500 € au Collège Clairs-Soleils, au titre du volet Education / Parentalité / Jeunesse.

MM. P. CURIE et JL FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 4 subventions à la Ville de Besançon :

- 10 000 € pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et 1 350 € pour la Citadelle, au titre du volet Culture et Expression artistique,
- 1 000 € pour la Maison de quartier Grette-Butte, au titre du volet Participation des habitants et lien social,
- 2 000 € pour la Direction Education, au titre du volet Valeurs de la République.

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'1 subvention de 5 000 € au GEIQ Industries Franche-Comté, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation.

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, J. KRIEGER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 2 subventions de 6 000 € chacune à la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation.

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 4 subventions à BGE, d'un montant de 1 500 €, 5 000 €, 10 000 € et 3 000 €, au titre du volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2016

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2016 de l'unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Mardis des rives 2016 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts

MM. J. KRIEGER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les partenariats à intervenir avec les lieux d'accueil des concerts de l'édition 2016 des « Mardis des rives »,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 8 conventions à intervenir dans ce cadre avec Avanne-Aveney, Chalèze, Deluz, Novillars, Osselle-Routelle, Roche-lez-Beaupré, Vaire-le-Petit et Solidarité Doubs Handicap.

Fonds d'aide « Manifestations » - Instruction des demandes du 1^{er} semestre 2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

Mmes E. MAILLOT et F. PRESSE et MM. P. CURIE, E. DUMONT et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 17 subventions d'un montant total de 43 900 €, dans le cadre du fonds d'aide « Manifestations » pour le 1^{er} semestre 2016 soit :

- 9 000 € à l'association européenne du Festival de caves,
- 7 000 € à la Rodia,
- 5 000 € à l'association Juste Ici,
- 4 000 € à l'association Orgue en Ville,
- 3 500 € à l'association Amicale de Saône,
- 2 000 € à l'association Land Art and Co,
- 3 000 € à l'association Circassismic,
- 1 000 € à l'association Mars Attack,
- 500 € à la MJC Palente section lecture publique,
- 3 000 € à l'association ASTB,
- 2 000 € à la Ville de Besançon,
- 1 500 € à l'association Junior Conseil,
- 1 000 € à l'association Besançon Triathlon,
- 500 € à l'association ASPTT,
- 300 € à l'association le Grillon,
- 300 € à l'association AC 2000,
- 300 € à l'association ACB.

Soutien au sport de haut niveau - Instruction des demandes pour la saison 2015/2016 (subventions inférieures à 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 4 subventions pour un montant total de 27 000 €, au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2015-2016 :
 - 9 000 € au Racing Club de Besançon,
 - 7 500 € au Besac Avenir Comtois,
 - 7 500 € au Besançon Football Club,
 - 3 000 € à l'ASPOHB,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 4 conventions à intervenir avec ces 4 associations.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil,

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président